

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2020

Présents : Jérôme VIODRIN, Emilie PEYRARD, Philippe BUCHET, Géraldine PERRIN, Luc MONTARLOT, Sébastien CHRISTOPHE, Noémie SARNIN, Marjorie GIVRE, Nicole CHAVANON, Paul MEUNIER, Jérôme BOYER, Pierre-Yves LARUE.

Excusés : Alain JOLIVET, Marcel Edmond PAYEN, Sophie REBERGUE

Secrétaire de séance : Emilie PEYRARD

Le conseil municipal approuve le CR du 10 novembre.

➤ **Ajout de points à l'ordre du jour**

Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adopter les points suivants à l'ordre du jour :

- Décision Modificative n°2 BP COMMUNE
- Actualisation des prix pour la neutralisation
- Avenants travaux Mairie-Ecole-Bibliothèque

Le conseil municipal à l'unanimité accepte ces ajouts à l'ordre du jour.

➤ **Demande de subventions organismes divers – BP COMMUNE**

○ **Département :**

Monsieur le Maire expose les différents devis reçus pour divers travaux et indique que les demandes de subventions doivent être déposées au plus tard le 31 décembre 2020. Il propose alors de demander les subventions suivantes pour les travaux ci-dessous :

1. Enveloppe de solidarité : montant maximum demandé possible : 14 000 euros HT subventionnable à 50% :
Interconnexion des bâtiments (4 870,49€ HT subvention déjà demandée car travaux déjà réalisés) – Feuillard de l'église (3 933,50€ HT travaux prévus en février 2021) - Columbarium (5 766,00€ HT) Total : 14 569,99€ HT
2. Amende de police : montant maximum demandé possible : 25 000 euros HT subventionnable à 60% mais taux variable d'une année sur l'autre :
Plateau berlinois (6 835,80€ HT pour 4 plateaux) et aménagement du parking des 4 sans cloches (7 105,76€ HT). Total : 13 941,56€ HT
3. Programme voirie 2021 : pas de montant maximum, 50% subventionnable
Chemin du Pilon (36 988€ HT). Pour cette subvention, M. le Maire explique qu'une demande dans le cadre du plan de relance a déjà été faite comme indiqué au conseil précédent, mais le Département nous a conseillé de doubler avec cette subvention « programme voirie » car au vu du nombre très important de dossiers qui ont été demandés pour ce plan de relance, nous n'aurons pas de réponse avant janvier prochain. En fonction de la réponse, nous aviserons sur ces 2 subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte de faire ces demandes de subventions ci-dessus.

○ **CCAS :**

Madame Emilie PEYRARD, 1ère adjointe expose au Conseil les différentes demandes de subventions reçues pour 2020 sur le volet de l'action sociale.

Ces subventions étaient jusqu'à cette année versées par le CCAS mais avec la dissolution de celui-ci et la reprise par la commune au 1^{er} janvier 2020, c'est maintenant au Conseil Municipal de délibérer.

Dans la continuité de ce que faisait le CCAS, et suite à la réunion du comité social, il est proposé de verser les subventions suivantes :

	2020
ADAPEI	300,00 €
ADMR	400,00 €
Cantine Garderie	1 000,00 €
Sou des écoles	500,00 €
Secours Catholique	400,00 €
ST Vincent de Paul	400,00 €
Secours Populaire	400,00 €
Comité d'aide aux aînés de la Planète	1 000,00 €
Assoc DEP de la protection civile	0,00 €
Les Mousquetaires de la nuit	0,00 €
Espoir Santé Harmonie	600,00 €
Comité d'entraide du Roannais	0,00 €
Total	5 000 €

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le versement de ces subventions.

➤ **Diagnostic assainissement – demande de subventions**

Monsieur le Maire explique que nous avons fait des demandes de devis à 4 entreprises (ICA, Hydratec, Oxyria et Réalité). Nous leur avons laissé jusqu'au 17 décembre à 17h pour nous transmettre ces devis. Afin de faire les demandes de subvention, nous avons tout de même eu un estimatif par Nicolas MATRAY de Charlieu Belmont Communauté qui s'élève à 37 900€ HT.

Afin d'avoir un réel suivi de chantier et une excellente analyse des offres, nous avons également demandé à l'entreprise Segundo un devis pour une AMO (assistance maîtrise d'œuvre) qui s'élève à 4 900€ HT. Total maximum des travaux 42 800€ HT.

M. le maire propose de faire une demande de subvention auprès du Département dans le cadre de l'appel à partenariat et auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne pour le montant de 42 800€ HT dans l'attente des devis réels des entreprises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte de faire ces demandes de subventions ci-dessus.

➤ **Suppression de la régie :**

M. le Maire explique que suite à une réunion avec la trésorière de Charlieu, celle-ci nous a expliqué qu'au vu du montant perçu annuellement pour la régie « location salle des fêtes » nous ne pouvions pas prétendre à une exemption de frais bancaire avec la mise en place d'un TPE. De ce fait, nous lui avons expliqué que 80% de ce montant était des locations d'associations, et que celles-ci n'allaient pas payer par carte bancaire mais continuer par chèque. Le montant de ces frais annuels s'élèverai à environ 300€, ce qui équivaut plus ou moins à une location de salle.

Au vu de nos explications, elle nous a alors conseillé de supprimer cette régie, et de faire des titres de recette à chaque location. Ces titres vont engendrer du travail supplémentaire à notre secrétaire mais nous fera économiser ces 300€ de frais par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte de supprimer cette régie.

➤ **Coupe de bois ONF**

L'office National des Forêts, qui s'occupe de nos bois, nous a transmis le programme de coupes 2021 sur lequel des éclaircis sont proposées. Si le Conseil Municipal n'émet pas d'opposition à ce programme, alors il n'y a pas besoin de faire de délibération.

➤ **Décision Modificative n°2 – BP COMMUNE**

M. le Maire explique que suite aux différents emprunts effectués, nous n'avons pas prévu suffisamment au chapitre 66 « charges financière » pour payer les intérêts de ceux-ci. Aussi il convient de prendre une décision modificative afin de faire un virement de crédits entre les comptes suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
6413/012	1 000.00€	
66111/66		1 000.00€

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la Décision Modificative n°2 du Budget Communal

➤ **Actualisation prix neutralisation**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que conformément au code des marchés publics il convient de réactualiser l'offre retenue pour ces travaux de l'entreprise Captage-Neutralisation datant de novembre 2017. Une première délibération datant de septembre 2019 avait été prise, mais les travaux ayant pris beaucoup de retard, cette délibération n'est plus bonne et nous devons donc la reprendre. L'actualisation est calculée entre le mois précédent la remise des offres (novembre 2017) et 4 mois avant l'ordre de service de commencer les travaux. Cet OS datant de janvier 2020 nous devons prendre en compte le mois de septembre 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte cette actualisation.

➤ **Avenants**

M. le Maire expose au Conseil les différents avenants reçus dans le cadre des travaux Mairie-Ecole-Bibliothèque. Ces avenants comportent principalement des moins-values et des travaux supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte ces avenants.

➤ **QUESTION DIVERSES**

Point travaux Neutralisation : Les éléments ont été posés le 2 décembre. En amont des analyses ont été faites pour qu'il n'y ait pas de coupure d'eau sur les communes. Les travaux vont s'en tarder se terminer. L'entreprise Chavany nous a également fait divers travaux suite à notre demande afin de retrouver des canalisations. Nous attendons juste l'électrification pour pouvoir mettre en service la chambre de neutralisation. Nous espérons que ça se fera mi-janvier.

Point travaux chemin du Pilon : Les travaux ont démarré fin de semaine dernière par l'enrochement. Les fossés ont commencé à être creusés. Ils sont en train de retaluter et mettre en place les évacuations. Au départ le goudronnage était prévu en avril, puis avancé en décembre pour finalement être reculé en début d'année 2021. L'entreprise a très bien travaillé et nous en sommes pour l'instant très satisfaits.

Panneau Pocket : C'est une application à télécharger sur son smartphone qui permet de recevoir en temps réel des informations de la commune. Pas mal de communes aux alentours l'ont mis en place et en sont satisfaits. L'application est totalement gratuite pour les administrés. Ça ne remplacera pas le site internet mais c'est un complément d'information. Cette application est payante pour la commune (abonnement de 180 euros par an). Le conseil approuve ce nouvel outil de communication auquel la commune va s'abonner en 2021.

Ecole : Point fonctionnement : Depuis le 2 novembre, une organisation différente a été mise en place à cause du COVID afin qu'il n'y ait pas de brassage d'élève.

Tout le monde a bien pris ses marques, tout se passe bien que ce soit au niveau des élèves ou des enseignants. Par contre, au niveau de la commune, cette organisation coûte chère financièrement. Maud RAMOS qui normalement fait 16h par semaine, fait aujourd'hui 27h par semaine. Les produits d'entretien nous coûtent également plus du triple par rapport d'habitude. Nous espérons avoir une compensation du gouvernement mais pour l'instant, personne ne nous en parle.

Ecole : Courrier inspecteur : On a commencé à préparer la rentrée 2021. Les effectifs prévus sont de 61 élèves dont 34 dans la classe des grands. Alexia a informé les syndicats et l'inspection, et la mairie a préparé un courrier à l'inspectrice pour essayer de demander un moyen supplémentaire.

Le prochain conseil aura lieu le **mardi 26 janvier à 20h00**